

Wipszycka, Ewa

Les reçus d'impôts et le bureau des comptes des pagarchies aux VIe-VIIe siècles

The Journal of Juristic Papyrology 16-17, 105-116

1971

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

LES REÇUS D'IMPÔTS ET LE BUREAU DES COMPTES DES PAGARCHIES AUX VI^e—VII^e SIÈCLES

Le directeur de la Aegyptische Abteilung des Staatliche Museen de Berlin, Monsieur Wolfgang Müller, a bien voulu me confier pour la publication quatre quittances byzantines, que le lecteur trouvera dans cet article.

A première vue, ces documents peuvent sembler banals; mais rapprochés d'autres textes analogues, ils nous permettront de saisir un aspect du fonctionnement de la machine bureaucratique byzantine.

*

P. Berl. Inv. 11850

27×8 cm

Provenance: Hermoupolis

Première moitié du VI^e siècle

Couleur: cendre clair. Au recto le texte est écrit transversalement aux fibres; au verso, il est écrit parallèlement aux fibres. De la même main que P. Berl. Inv. 11844 (publié ci-dessous).

Le P. Berl. Inv. 11850, de même que le P. Berl. Inv. 11844, est un document attestant un paiement d'annone effectué par les habitants d'Hermoupolis et destiné à la garnison locale des Maures. Un texte analogue nous est donné par PSI I 44, avec cette différence qu'au lieu d'être signé par le *diastoleus*, ce document est signé par un *logographos*. Sur les compétences de ces fonctionnaires je reviendrai vers la fin de l'article. Nous possédons en outre deux fragments de documents du même type: PKF 293 (V—VI siècle): ἐπι τόπων Μαύρων καὶ χρυσοῦ κ[] δέδωκες ὑπὲρ τῆς τρ[ιτης ἰνδ(ικτίονος)] ε [. .] ρι [. . .] πολ ἀνανκαι() [; et un papyrus de Moscou cité dans PRG V 12 D: ... ἐπι τόπων Μαύρων δευτέρα[ς ἰνδ(ικτίονος)].

L'écriture du P. Berl. Inv. 11850 et du P. Berl. Inv. 11844 appartient assez clairement au VI^e siècle. Je me demande s'il ne faudrait pas assigner à cette époque également le PSI I 44, que les éditeurs datent du V^e siècle, mais qui a le même formulaire et le même contenu que les deux quittances de Berlin.

Le détachement des Maures a dû être installé à Hermoupolis dans la première moitié du IV^e siècle. D. van Berchen (*L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris 1952, p. 63) a mis en rapport son installation

à Hermoupolis avec les réformes militaires de Constantin. Cette garnison ou des soldats lui appartenant sont mentionnés dans les textes suivants: BGU 21 (340); P. Cairo Preis. 39 (347) (οὐξιλλατίων Μαύρων σκουταρίων); SPP XX 98 (348) (ἰππόμαυροι σκουτάριοι); P. Lond. III 1254 p. 236 (environ 350); P. Lond. III 1245 p. 228 (357); P. Graec. Vindob. 17809 (360) publié par H. Gerstinger dans *JJP*, XIII, 1961, p. 62—63; SB 8007 (milieu du IV^e s.); P. Herm. Rees 37 (fin du IV^e); Not. Dign. 31, 24 (*cuneus equitum Maurorum scutariorum*); P. Berl. Zill. 5 (417); PKF 293 (V^e—VI^e); P. Lond. III 867 (description au début du volume et planche 82) (505); P. Ryl. IV 609 (505); P. Lond. III 1313 p. 256 (507); P. Lond. III 994 p. 259 (517); P. Cairo Masp. I 67091 (528); P. Cairo Masp. III 67329 (529—530); P. Herm. Rees 79 (538); P. Lond. III 999 p. 270 (538); PSI I 44 (VI); P. Herm. Rees 66 (VI). Vers la fin de la première moitié du VI^e siècle, la garnison a subi des changements. “Le vieux numerus des Maures est dissous entre le 2 décembre 538, date de la dernière mention de son nom et le 14 février 539, date à laquelle les soldats de la garnison ne sont plus dits «soldats du numerus des Maures», mais «soldats d’Hermoupolis». Il reparaît non sans quelque solennité le 1^{er} septembre 548 sous le nom de numerus des *devotissimi Numidae Justiniani*.” (R. Rémondon, *Soldats de Byzance d’après un papyrus trouvé à Edfou*, dans *Recherches de Papyrologie*, I, 1961, p. 82.) — La plupart des papyrus cités ci-dessus concernent des affaires privées de soldats ou d’officiers: ceux-ci possédaient des ateliers artisanaux ou des terres autour d’Hermoupolis, qu’ils donnaient à bail, ils prenaient à bail des maisons, etc. Ces “Maures”, bien entendu, étaient de bons Egyptiens.

Recto

χμγ

Ἰποδ(οχή) ἀνωνῶν ἐπὶ τόπων Μαύρων δευτέρας ἰνδ(ικτίονος) ὀν(όματος) Δίδυμος
Φιβίωνος.

Δέδωκες ὑπὲρ τῆς (αὐτῆς) β ἰνδ(ικτίονος) χρυσοῦ κεράτια ὀκτώ, γίν(εται) χρ(υσοῦ)
κεράτια ἡ δοθ(έντα) Ἑρμῖνος Διφ[ι]λ[ο]

υ προ(νοητῆς). † Λεόντιος διαστολεὺς συμφ(ωνῶ). signature

Verso

[Δί]δυμος Φιβίωνος ὑ(πὲρ) β ἰνδ(ικτίονος).

Recto

“Recette de l’annone pour la garnison locale des Maures de la deuxième indiction au nom de Didymos fils de Phibion. Tu as payé pour la même deuxième indiction huit carats d’or, total 8 carats d’or, qui ont été donnés par Herminos fils de Diphilos, administrateur. (Un signe de croix.) Leontios *diastoleus*: je suis d’accord. (Signature)”.

Verso

“Didymos fils de Phibion. Pour la deuxième indiction”.

2. $\delta\nu() = \delta\nu\acute{\omicron}\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$: cf. les remarques de B. R. Rees à propos du P. Herm. Rees 41, 1, et celles de J. Bingen dans *Chr. d'Ég.*, XL, 1965, p. 480. Elles sont confirmées par le P. Berl. Inv. 11873 publié ci-dessous, où on lit $\delta\nu\acute{\omicron}\mu\alpha\tau\omicron\varsigma$ sans abréviation.

4. A la fin de la ligne, après $\sigma\mu\varphi()$, nous avons un groupe de signes formant la signature, à savoir: 1) un éta très distinct et un omicron; 2) trois rho coupés par une ligne horizontale; 3) dans un coin formé par le dernier rho et la ligne horizontale, deux petits signes tachygraphiques. La même signature se trouve dans le P. Berl. Inv. 11844, à la fin de la l. 3. La figure composée de trois rho coupés est assez fréquente dans les documents des VI^e—VII^e siècles et semble être employée par des scribes travaillant dans des localités différentes (voir par exemple P. Princ. II 105; P. Erl. 88; P. Lond. V 1701; 1706; 1770).

*

P. Berl. Inv. 11844 (recto)

29 × 6,5 cm

Provenance: Hermoupolis
Première moitié du VI^e s.

Couleur: marron clair. Le texte est écrit transversalement aux fibres. De la même main que le P. Berl. Inv. 11850.

Au verso: une liste de noms propres (pour la plupart très abrégés) accompagnée de chiffres d'artabes. Cette liste n'est pas de la même main que le document publié ici et elle n'a rien affaire avec celui-ci.

Ἵποδ(οχη) ἀνωνῶν ἐπὶ τ(όπων) Μαύρων τρίτης ἰνδικτίονος Α. μαλλης Θεο-
δώρου δι(ὰ)

Ἡλιοδώρου. Δέδωκες ὑπὲρ τῆς αὐτῆς γ ἰνδ(ικτίονος) χρυσοῦ νομισμάτιον παρὰ
κεράτια

τρία τέταρτον, γίν(εται) χρ(υσοῦ) ὅ α παρὰ κ(εράτια) γδ'. † Λεόντιος διαστολεὺς
σμφ(ωνῶ). signature

“Recette de l'annonce pour la garnison locale des Maures de la troisième indiction. A. malles fils de Théodore par l'intermédiaire d'Héliodore. Tu as payé pour la même troisième indiction un sou d'or moins trois carats et un quart, total 1 sou d'or moins $3\frac{1}{4}$ carats. (Un signe de croix.) Leontios *diastoleus*: je suis d'accord. (Signature)”.

1. Malgré le bon état du papyrus, je ne suis pas en mesure de donner une lecture convenable du premier nom propre. Après la voyelle initiale α, le scribe a tracé un signe bouclé en bas, qui ne ressemble à rien. J'ai pensé au chi: Αχμαλλης; mais ce nom n'est pas attesté ailleurs; en outre les chi dans ce texte sont très différents du signe en question.

3. Pour la fin de cette ligne, voir le commentaire au papyrus précédent.

*

P. Berl. Inv. 11873

15,5 × 8,5 cm

Provenance inconnue
VI^e siècle

Couleur: jaune clair. Le texte est écrit transversalement aux fibres. Ecriture peu soignée, avec beaucoup de ligatures; elle présente certaines ressemblances avec le P. Schubart 45, malgré que celui-ci soit un document de type différent. Le verso est vierge.

Le P. Berl. Inv. 11873 est une attestation de paiement d'impôts, signée par un *diastoleus* (sur ce fonctionnaire, voir la fin de l'article). Parmi les documents de ce type, je n'en ai trouvé que deux qui emploient exactement le même formulaire que notre texte (δέδωκεν ὀνόματος au début; termes désignant les impôts payés: εἰς λόγον δημοσίων ἀννωνῶν καὶ κανονικῶν), à savoir P. Lond. V 1758 et P. Herm. Rees 41 (tous les deux du VI^e siècle).

† Δέδωκεν ὀνόματος Νείλου καὶ Διονυσίου υἱ(ῶν) Μηνᾶ
εἰς λόγον δημοσί(ων) ἀννων(ῶν) καὶ κανονικῶν
τρίτης ἰνδ(ικτίονος) χρυσοῦ κερ(ά)τιον ἓν, γίν(εται) χρ(υσοῦ) κ(εράτιον) α μόν(ον).
† Κύρις διαστολεύς, δι' ἑμοῦ Βοηθοῦ Αἰλίου. signature

“On a payé au nom de Neilos et de Dionysios fils de Menas, pour le compte des impôts de l'annone et des *canonica* de la troisième indiction, un carat d'or, total 1 carat d'or en tout et pour tout. (Un signe de croix.) Kyris *diastoleus* par moi Boethos fils d'Aelius. (Signature)”.

5. Βοηθός est bien, dans ce cas, un nom propre. En effet, les termes désignant une fonction viennent toujours après le nom de personne; je ne connais pas d'exception à cette règle.

*

P. Berl. Inv. 11845

30 × 4,5 cm

Provenance inconnue
VI^e/VII^e siècle

Couleur: marron clair. Le texte, aussi bien au recto qu'au verso, est écrit transversalement aux fibres. Le papyrus a dû être déjà employé et ensuite lavé, car on voit des traces au-dessus du texte et des taches caractéristiques au verso.

Le P. Berl. Inv. 11845 emploie le même formulaire que le P. Berl. Inv. 11873 publié ci-dessus. Sur le *logographos*, voir les remarques vers la fin de l'article.

R e c t o

Δέδωκεν ὀνόματος Σεννου Πχύριος δι(ὰ) τῶν κλη(ρονομῶν) εἰς λόγον δημοσίων
ἀννωνῶν καὶ

κανονικῶν πρώτης ἰνδ(ικτίονος) χρυσοῦ κεράτια δέκα τέσσαρες, γίν(εται) χρ(υσοῦ)
κ(εράτια) ἰδ † μό(νον). † Δι'έμοῦ Πέτρου λογογράφου,
συμφ(ωνῶ) ἢ <ἀποχῆ> τῆς πρώτης ἰνδ(ικτίονος).

Verso

K(εράτια) ἰδ. Les restes illisib'les d'un mot copte.

Recto

“On a payé au nom de Sennos fils de Pkyris par l'intermédiaire de ses héritiers pour le compte des impôts de l'année et des *canonica* de la première indiction quatorze carats d'or, total 14 carats d'or (un signe de croix) en tout et pour tout. (Un signe de croix.) Par moi Pierre *logographos*. Je suis d'accord avec la quittance de la première indiction”.

Verso

“14 carats”.

*

Les *diastoleis* et le *logographos* qui signent les quittances publiées ci-dessus font partie du personnel de cette institution importante dans la vie administrative de l'Égypte byzantine qu'était le *δημόσιον λογιστήριον*. R. R é m o n d o n (dans l'introduction au P. Edfou 47) caractérise cette institution de la façon suivante: “Le *λογιστήριον* ... est le bureau des comptes de la cité, et très probablement de la pagarchie. Ses attributions sont l'enregistrement des achats, ventes ou transferts de propriété, c'est-à-dire la surveillance et la mise à jour du cadastre; la tenue des comptes, la centralisation locale des produits de la perception, l'ordonnancement des dépenses locales.”

Voyons d'abord les papyrus où apparaissent des *diastoleis*, pour établir la place de ces fonctionnaires dans les bureaux des comptes; nous nous occuperons ensuite des *logographoi*. Nous avons plusieurs documents signés par un *diastoleus* et attestant un paiement d'impôts effectué en espèces ou en nature (Tableau à p. 110).

B. R. Rees a déjà remarqué que ces quittances ont des formulaires assez semblables.

Les compétences du *diastoleus* ne se bornent pas à la rédaction de reçus. Au IV^e siècle nous trouvons un *διαστολεὺς καὶ γραμματεὺς* d'Hermoupolis dans un texte où il s'agit d'une fourniture de viande (SPP III 201). C'est un *diastoleus* qui écrit à Aurelia Charite pour lui communiquer que les paysans qui cultivent ses terres n'ont pas payé les impôts (SPP XX 89 de l'année 341). Le *diastoleus* a dû donc contrôler les livres des percepteurs et veiller sur les arriérés. Il joue ce rôle aussi dans SPP III 42 (VII^e siècle), où le contribuable paie l'impôt en or ἐκ τῆς ἐκταγῆς Μαγίστωρ(ος) διαστολ(έως). Le *diastoleus* a dû

Papyrus	Date ¹	Provenance	Impôt	Nom du <i>diastoleus</i>	Intermédiaire par lequel le <i>diastoleus</i> agit
PKF 1277	V ^e	Hermoupolis (probablement)	<i>annona</i> et <i>canonica</i>	Aphou	
PKF 297	V ^e -VI ^e	Hermoupolis (probablement)	<i>demosia</i>	Achilleus	
P. Herm. Rees 41	VI ^e	Hermoupolis	<i>annona</i> et <i>canonica</i>	George	
P. Lond. V 1758	VI ^e	?	<i>annona</i> et <i>canonica</i>	Phoibammon	Pierre apaitetes
P. Princ. II 89 ²	VI ^e	?	<i>diagraphe</i>	Pierre	
P. Berl. Inv. 11850	VI ^e	Hermoupolis	<i>annona</i>	Leontios	
P. Berl. Inv. 11844	VI ^e	Hermoupolis	<i>annona</i>	Leontios	
P. Berl. Inv. 11873	VI ^e	?	<i>annona</i> et <i>canonica</i>	Kyris	Boethos fils d'Aelius
P. Lond. V 1759	VI ^e -VII ^e	?	<i>embole</i>	Anophis et Kyriakos	
P. Ryl. IV 707	VI ^e /VII ^e	nome hermoupolite	<i>demosia</i>	Ipkylis	son fils Dorotheos
P. Flor. III 351 ³	VI ^e /VII ^e	nome hermoupolite	<i>demosia</i>	Pkylis	son fils Dorotheos
P. Lond. V 1740	VII ^e	Hermoupolis ?	<i>demosia</i>	Phoibammon	Victor apaitetes
P. Lond. III 1310 p. 250 ⁴	VII ^e	Hermoupolis ?	<i>demosia</i>	Phoibammon	Victor apaitetes
SB 9631 ⁵	VII ^e	Hermoupolis ?	<i>demosia</i>	Elias	Victor apaitetes

¹ Pour les PKF je donne les dates indiquées par leur éditeur, sauf les cas où je peux les corriger. Cependant je me rends compte qu'on ne peut pas faire grande confiance aux datations de C. Wessely.

² Les éditeurs ont lu Πέτρος δι() et affirmé que δι() paraît être exclu. Le formulaire employé est très proche de celui des documents signés par un *diastoleus*.

³ Il n'y a pas de doute que le P. Ryl. IV 707 et le P. Flor. 351 concernent les mêmes personnes. A la ligne 8 du second document — ligne dont la lecture n'était pas claire pour l'éditeur — il faut voir υἱοῦ αὐτοῦ. (Puisque l'éditeur n'a pas donné de photo du document, je ne sais pas comment ces mots étaient abrégés.) L'attribution au V^e siècle, qui d'ailleurs ne paraissait pas tout à fait sûre à l'éditeur, doit donc être rejetée. Observons à cette occasion que l'écriture de ce genre de documents semble assez souvent, au premier coup d'oeil, être plus ancienne qu'elle n'est en réalité. Pour choisir entre la lecture Pkylis et Ipkylis il faudrait voir les papyrus. Je penche cependant pour Pkylis, qui est un nom bien attesté ailleurs (cf. Preisigke, *Namenbuch*).

⁴ L'éditeur signale que parmi les papyrus de Londres il existe une quittance identique à celle-ci, mais datant d'une autre année.

⁵ L'éditeur a lu Βικτωρος ὑπαξι(). La correction ἀπαξι() se justifie par les documents analogues P. Lond. V 1740 et P. Lond. III 1310 p. 250. Je suppose en outre que ce Victor est

en outre travailler à dresser les grandes listes d'impôts, qui étaient ensuite conservées dans le bureau des comptes. Il avait affaire avec la comptabilité des impôts en espèces⁶ aussi bien qu'avec celle des impôts en nature: c'est un *diastoleus* qui a signé le P. Lond. V 1755, témoignant qu'un transport de blé au titre d'*embole* a été enregistré ἐν τῇ μεγάλῃ χειρογραφείᾳ. Deux autres documents du même type (P. Lond. V 1756; 1757) sont signés par un βοηθὸς λογιστηρίου.

A côté du *diastoleus*, dans le δημόσιον λογιστήριον se trouvait un fonctionnaire portant le titre de βοηθὸς λογιστηρίου, "aide du bureau des comptes". Ce fonctionnaire semble être chargé, au moins au VII^e siècle, de tenir à jour le cadastre (P. Würzb. 19)⁷, et être responsable de l'exploitation de la terre publique (P. Cairo Masp. 67103; 67106; 67329). Il participe aussi à la rédaction de divers types de documents: il inscrit des transports de blé dans les comptes de l'*embole* (P. Lond. V 1756; 1757); il signe des quittances: P. Herm. Rees 85 (VII^e s.); peut-être aussi P. Lond. V 1760 (VII^e s.), par l'intermédiaire de Victor *logographos*. C'est le *boethos* qui ordonne ou effectue lui-même, avec l'argent provenant de la perception des impôts, des paiements à divers titres: la *synetheia* de l'ἐπικείμενος τῆς χειρογραφείας ἐμβολῆς (P. Lips. 90); les frais du γραμματηφόρος (PKF 1036); les frais pour les animaux des stations de poste (PKF 1197); paiement aux bouchers (on ignore à quelle occasion) (PKF 1036; 1037); paiement aux soldats d'Antinooupolis (P. Flor. III 297, 75); les *synetheiai* du τριβοῦνος τῶν εἰρηλικῶν (P. Flor. III 297, 162). Le *boethos* est tenu au courant de la perception des impôts dans les villages (P. Lond. III 1035 p. 245—246).⁸

le même que dans les deux documents précédents; dans ce cas SB 9631 proviendrait probablement d'Hermoupolis comme les deux documents précédents, et non pas du Fayoum.

⁶ W. E. Crum, *Catalogue of Coptic manuscripts in the British Museum*, London 1905, n^o 1077, provenant d'Hermoupolis.

⁷ A Oxyrynchos la même opération est exécutée par l'*epimeletes*.

⁸ Je suis d'opinion que Basilides et Makarios *boethoi* qui signent les P. Lond. III 1095 (p. 249) A et B, sont des βοηθοὶ τοῦ λογιστηρίου. Le type de ces documents, sur lequel je reviendrai par la suite, conviendrait bien à des quittances écrites dans le bureau des comptes, et non pas à des quittances établies par un aide d'un percepteur ayant affaire directement aux contribuables. Basilides apparaît encore une fois, en rapport avec le même village, Sinape, dans le P. Lond. III 1035 p. 245—246. Un certain Flavius Kyrikos *magister* lui fait savoir que Sinape a payé 13 sous d'or au titre de *demosia*. G. Rouillard (*L'administration civile de l'Égypte byzantine*, Paris 1900, p. 109) voyait en Kyrikos un fonctionnaire de bureau des comptes portant le titre de *magister*: elle rapprochait le P. Lond. III 1035 du P. Cairo Masp. 67057 II 10, où nous avons: [συ]ν[ή]θ(ειαι) βοηθ(ου) [μα(?)]γιστηρ() λογιστηρ() ὁ β. Cette interprétation repose sur une restitution qui paraissait douteuse déjà à Maspero et que Wilcken (*Archiv für Papyrusforschung*, V p. 447) a par la suite rejetée, en observant que nous avons affaire à une faute du scribe, à une diplographie ([λο]γιστηρ() λογιστηρ()). Le *magister* du bureau des comptes est, au moins pour le moment, à rayer des listes des fonctionnaires dans l'Égypte byzantine. Il me semble qu'on peut trouver une autre explication pour le P. Lond. III 1035. Pour une raison

Le P. Lips. 90 et le P. Würzb. 19 (milieu du VII^e siècle) nous montrent que la cumulation du poste de *boethos* et de celui de *diastoleus* était possible. Ces papyrus mentionnent en effet un Flavius Magistor $\sigma\upsilon\tilde{\nu}$ $\theta\epsilon\omega$ $\beta\omicron\eta\theta\acute{\omicron}\varsigma$ $\tau\omicron\upsilon$ $\lambda\omicron\gamma\iota\sigma\tau\eta\rho\acute{\iota}\omicron\upsilon$ $\kappa\alpha\iota$ $\delta\iota\alpha\sigma\tau\omicron\lambda\epsilon\upsilon\varsigma$ $\mu\epsilon\rho\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$ $\Delta\iota\omicron\sigma\kappa\omicron\upsilon\rho\acute{\iota}\delta\omicron\upsilon$ (P. Lips. 90), ou $\lambda\alpha\mu\pi\rho\acute{\epsilon}\tau\alpha\tau\omicron\varsigma$ $\beta\omicron\eta\theta\acute{\omicron}\varsigma$ $\lambda\omicron\gamma\iota\sigma\tau\eta\rho\acute{\iota}\omicron\upsilon$ $\kappa\alpha\iota$ $\delta\iota\alpha\sigma\tau\omicron\lambda\epsilon\upsilon\varsigma$ $\mu\epsilon\rho\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$ $\text{'}\Lambda\mu\mu\omega\acute{\nu}\iota\omicron\upsilon$ $\kappa\alpha\iota$ $\text{'}\text{A}\nu\alpha\tau\omicron\lambda\acute{\iota}\omicron\upsilon$ $\kappa\alpha\iota$ $\text{G}\epsilon\rho\mu\alpha\upsilon\acute{\nu}\omicron\upsilon$ $\kappa\alpha\iota$ $\text{T}\alpha\upsilon\rho\acute{\iota}\nu\omicron\upsilon$ (P. Würzb. 19). Certes, ce Flavius Magistor a dû occuper le poste de *boethos* seulement de façon temporaire, puisque dans PKF 42 il figure avec le seul titre de *diastoleus*. Le PKF 42 et le P. Würzb. 19 datent de la même dixième indiction, c'est-à-dire de la même année 651/2; c'est donc au cours de cette année que Flavius Magistor *diastoleus* a assumé, en plus de cette fonction, celle de *boethos*. On peut se demander si cette cumulation n'a pas été due aux difficultés et au chaos dans l'administration quelques années après la conquête arabe.

Au cours de la dixième indiction qui tombait en 651/2, avant que Flavius Magistor n'assumât le poste de *boethos* du bureau des comptes d'Hermoupolis, ce poste était occupé par un certain Tribunus (Tribounos). Or, ce Tribunus nous est connu également par PKF 1035; 1036; 1037, et par P. Lond. V 1757. Ce personnage nous permet d'établir la provenance (Hermoupolis) et de préciser la date (milieu du VII^e siècle) non seulement des textes qu'on vient de citer, mais aussi des P. Lond. V 1755 et 1756, documents au formulaire identique à celui du P. Lond. V 1757. Je me demande en outre si le Victor *apaitetes* auquel Tribunus adresse ses ordres n'est pas la même personne que le Victor *apaitetes* du P. Lond. V 1740 et du P. Lond. III 1310: en ce cas nous aurions affaire à des textes émanant du même bureau des comptes d'Hermoupolis. Mais, contrairement au nom de Tribunus, qui était rare, le nom de Victor était trop populaire pour que nous puissions être sûrs de cette dernière identification.

Ces identifications que je viens de proposer renforcent un soupçon que j'avais conçu en travaillant à d'autres occasions sur les papyrus tardifs de provenance inconnue qui sont publiés dans plusieurs éditions, mais avant tout dans les P. Lond. et les PKF: je suppose qu'une bonne partie de ces textes proviennent des archives d'Hermoupolis. Une recherche prosopographique précise faciliterait certainement l'étude de l'administration d'Hermoupolis à la veille et au lendemain de la conquête arabe.

Outre les *boethoi* et les *diastoleis*, le bureau des comptes de la pagarchie employait d'autres fonctionnaires, parmi ceux-ci les *logographoi*, dont un représentant figure dans notre P. Berl. Inv. 11845.

L'existence de fonctionnaires appelés *logographoi*⁹ est attestée à partir du

inconnue, Flavius Kyrikos a perçu et employé pour des buts de service une partie des impôts que devait payer le village de Sinape; il envoie une attestation au bureau des comptes, afin qu'on n'exige pas de ce village la même somme pour une seconde fois.

⁹ Cf. F. Preisigke dans *RE*, s.v. $\lambda\omicron\gamma\omicron\gamma\rho\acute{\alpha}\phi\omicron\varsigma$ (1927); G. Rouillard, op. cit., p. 55.

III^e siècle de n.è. jusqu'après la conquête arabe. Leur titre indiquait leur qualification professionnelle et le type de leur travail plutôt que des fonctions précises. Ils pouvaient faire partie de différents bureaux. Au VI^e siècle ils appartenaient à l'équipe qui aidait le pagarche dans l'exercice de ses fonctions, avec les ὑποδέκται, les πρακτευταί, les βοηθοί et les μειζότεροι (P. Cairo Masp. I 67057 II 25, 28). SB 1982 (Oxyrhynchos, VI^e siècle) suggère que le *logographos* avait la supervision des travaux de construction (peut-être des travaux publics ?). Dans P. Berl. Inv. 11845 le *logographos* signe une quittance d'impôt. Il agit dans le même caractère dans P. Antin. I 40 (*vestis militaris*, début du IV^e siècle), PSI I 44 (annonce pour la garnison des Maures: rappelons-nous que les P. Berl. Inv. 11850 et 11844 sont établis par un *diastoleus*) et P. Herm. Rees 85 (VII^e siècle; mais cette fois le *logographos* agit en tant que délégué du *boethos*). Ces derniers papyrus indiquent que le *logographos* pouvait faire partie du personnel du bureau des comptes. — Le *logographos* apparaît dans de nombreux textes d'époque arabe concernant la perception des impôts¹⁰. — Outre les *logographoi* travaillant pour l'Etat, il devait y avoir des *logographoi* exerçant le métier de notaire. C'est dans ce sens que je comprends P. Herm. Rees 25 (V^e siècle) et SB 5611 (subscription grecque à la fin d'un document copte). Ces deux textes proviennent de Memnonia: s'agit-il de la terminologie locale ?

Comment était organisé le travail au bureau des comptes et quels étaient les rapports entre *diastoleus*, *boethos* et *logographos* ?¹¹ Malgré le petit nombre des documents et la pauvreté de leur contenu, il me semble qu'il est possible de dire quelque chose à ce sujet.

Une information précieuse nous est fournie par le P. Lips. 90 et le P. Würzb. 19 que nous avons déjà cités: un Flavius Magistor est σὺν θεῶ βοηθὸς τοῦ λογιστηρίου καὶ διαστολεὺς μερίδος Διοσκουρίδου, οὐ λαμπρότατος βοηθὸς λογιστηρίου καὶ διαστολεὺς μερίδος Ἀμμωνίου καὶ Ἀνατολίου καὶ Γερμανοῦ καὶ Ταυρίνου. Le bureau des comptes était partagé en différentes *merides*, qui correspondaient aux circonscriptions où des percepteurs distincts exerçaient leurs fonctions. Chaque *meris* avait un nom. On classait tous les documents, tels que les listes des paiements et les matrices, d'après ce critère topographique. Il y avait des

¹⁰ SB 9144 (ce document nous donne l'équivalence entre *λογογράφος* et *νοτάριος*); PKF 1115; le texte publié par A. Grohmann dans *Et. Pap.* VIII, p. 35-36, n° 11; BGU III 799; de nombreux textes dans P. Lond. IV (cf. l'index s.v.), parmi ceux-ci avant tout le P. Lond. IV 1401 (années 709-714).

¹¹ Et sans doute aussi d'autres fonctionnaires. Si l'on accepte l'idée que les P. Lond. V 1756; 1755; 1757 ont été écrits au *δημόσιον λογιστήριον*, il faudra admettre la même chose pour les P. Lond. III 1152; 996; 995, qui ont un formulaire semblable; or, ces derniers documents sont signés par un *γνωστήρ* ou par un *ταβελλίων*; ces fonctionnaires ont donc beaucoup de chances d'appartenir au personnel du bureau des comptes.

fonctionnaires qui contrôlaient une *meris* ou plusieurs *merides*. Cette attribution topographique était certainement appliquée dans le cas des *diastoleis*: il devait y avoir plus d'un *diastoleus* dans un bureau. Les *diastoleis* collaboraient étroitement avec les agents de la perception. Dans plus d'un cas ils laissaient le soin d'établir une attestation de paiement d'impôt à un *apaitetes*. L'attribution topographique était-elle appliquée également dans le cas des *boethoi*? Le P. Lips. 90 et le P. Würzb. 19 peuvent, sur ce point, être interprétés en deux sens opposés. Cependant, étant donné que le *boethos* était responsable pour le cadastre et qu'il disposait de l'argent perçu, je suppose qu'il était le chef de l'ensemble et qu'il n'y avait qu'un seul *boethos* dans chaque bureau des comptes.

Il est impossible d'établir avec précision quels étaient les champs d'action des fonctionnaires dont nous avons parlé plus haut. Les quittances d'impôts sont signées d'habitude par un *diastoleus*, mais dans le P. Herm. Rees 85 nous voyons le *boethos* déléguer à un *logographos* le pouvoir d'établir une quittance¹². Dans PKF 42 une sommation de payer un impôt est signée par un *diastoleus*, une autre par le *boethos*. Les comptes de l'*embole* sont établis tantôt par le *boethos*, tantôt par un *diastoleus*. Il serait probablement vain d'insister dans cette direction. Les fonctionnaires d'un même bureau se partageaient sans doute le travail comme cela leur était commode, au jour le jour.

Notre exposé aurait eu le droit de commencer par un signe d'interrogation: comment se fait-il que des quittances d'impôt sortent de la plume de fonctionnaires du bureau des comptes de la pagarchie, qui en principe ne devaient pas avoir affaire à des contribuables, mais à des percepteurs? Pourquoi un *apaitetes*, c'est-à-dire probablement un percepteur "à la base", a-t-il besoin d'avoir une autorisation d'un *diastoleus* pour établir une quittance?

Regardons de plus près comment se constituait la documentation des impôts. Les empereurs insistaient sur le principe que les contribuables devaient obtenir des reçus individuels, établis par les percepteurs, et les porter eux-mêmes aux *ratiocinia publica*¹³. Mais la pratique, du moins en Egypte, était différente. Les quittances d'impôts à l'époque byzantine sont nettement plus rares que celles qui viennent des époques précédentes. R. Rémondon a plus d'une fois attiré l'attention sur ce fait, qui, selon lui, s'explique, du moins en partie, par la diminution du nombre des contribuables: les artisans payaient par l'intermédiaire des corporations, les colons par l'intermédiaire des propriétaires terriens¹⁴. L'administration, d'autre part, a trouvé commode

¹² Ce document renforce notre impression que le *boethos* était le chef du bureau des comptes.

¹³ J. Karayannopulos, *Das Finanzwesen des frühbyzantinischen Staates*, München 1958, p. 90-91.

¹⁴ Cf. dernièrement R. Rémondon, *L'Égypte au 5^e siècle. Les sources papyrologiques et leurs problèmes*, dans *Atti dell'XI Congresso Internazionale di Papirologia*, Milano 1966, p. 141.

d'être débarrassée de la charge de donner des quittances à des contribuables individuels.

Les documents du Musée de Berlin publiés dans cet article ne sont des quittances qu'en apparence. Ce sont des extraits des comptes conservés au bureau de la pagarchie. Pour des raisons qui nous resteront inconnues, des gens ont eu besoin d'avoir un document attestant qu'ils avaient payé des impôts. Ils se sont adressés, pour l'obtenir, aux fonctionnaires du δημόσιον λογιστήριον, qui (moyennant un paiement, soyons-en sûrs) sont allés chercher dans les actes les données nécessaires. Cette origine a laissé des traces dans le formulaire des documents en question: Ὑποδοχὴ ἀννωνῶν ἐπὶ τόπων Μάδρων — Une quittance établie par un percepteur n'aurait pas commencé de cette façon. Leontios *diastoleus*, pour trouver les données qu'il lui fallait, les a cherchées dans les listes établies dans son bureau et concernant la recette de l'annone. Le contribuable payait (le plus souvent en argent) un impôt unique (parfois on précise qu'il s'agit de l'annone et des *canonica*); les attributions se faisaient d'habitude au niveau de la pagarchie.

Je suis tentée d'aller plus loin dans cette direction. Dans le cas des P. Berl. Inv. 11845 et 11873 nous avons affaire à des extraits de listes d'un autre type, où tout paiement était classé par ὀνόματα. Deux petits textes publiés dans P. Lond. III 1095 A—B (p. 249) sont aussi significatifs:

A: Κώμ(η) Σιναπη μερ(ις), β ἰνδ(ικτίονος). Βασ[ι]λ() κλ(ηρονόμος) Ταυρίνου ἀπὸ Ἐρ(μουπόλεως) ὑ(πὲρ) ἀν(νωνῶν) δη(μοσίων) χρυσοῦ κερ(άτια) δέκα ἐπτά, γί(νεται) κ(εράτια) ιζ μόν(ον). Ἐγράφ(η) γ β ἰνδ(ικτίονος) δι' ἐμοῦ Βασιλείδου βοηθ(οῦ), συμφ(ωνοῦμεν).

B: Μερ(ις) κώμ(η) Σενιλ(αεως) ἕκτης ἰνδ(ικτίονος). Ἀνδρέ(ας) Ἡρακλείδου κεράτι(α) ἐπτά, γί(νεται) κ(εράτια) ζ μ(όνα). Φαμενώθ ιβ ἰνδ(ικτίονος) ς. Μακάρι(ος) βοηθ(ός) συμφ(ωνῶ).

Evidemment, les fonctionnaires qui ont rédigé ces deux documents, ont eu devant leurs yeux des listes de paiements classés par villages; ils n'ont même pas ajouté une des formules habituelles (dans le genre de δέδωκεν...).

Je ne voudrais pas suggérer qu'aux VI^e et VII^e siècles les percepteurs n'établissaient jamais de quittances au moment de la perception. Cette thèse serait infirmée non seulement par les quittances signées par des percepteurs tels que les *hypodektai*, mais aussi par le P. Princ. II 89, où Pierre *diastoleus* déclare: ἐτοίμως ἔχω ἐνεγκεῖν σοι ἐντάγιον τοῦ ὑποδέκτου τῆς πόλεως καὶ ἀναλαβεῖν τὸ ἐμόν. Les choses se sont passées dans ce cas comme le voulaient les constitutions impériales: le contribuable a reçu du percepteur la quittance et l'a apportée au bureau des comptes; plus tard, pour une raison inconnue, il a eu besoin d'un document attestant qu'il avait payé l'impôt; le *diastoleus* lui a fait alors ce

document, en déclarant qu'en cas de besoin, il était prêt de lui rendre la quittance originale.

Quittances données au moment de la perception, ou extraits des actes du bureau des comptes: cette distinction n'a pas beaucoup d'importance pour l'histoire des impôts. Mais elle est importante pour comprendre le fonctionnement de l'administration byzantine.

[Warszawa]

Ewa Wipszycka